

CONSEIL DE COMMUNAUTE du JEUDI 25 MARS 2021

A PENMARC'H - Salle Cap Caval

COMPTE-RENDU Relevé des délibérations



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_01-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSQUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

PENMARC'H MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN,

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PLOMEUR

PONT-L'ABBE MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

TREFFIAGAT Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

M. AUBREE

TREGUENNEC M. MOREL
TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC)
Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE)
M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)
M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)
Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE)
M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage : 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_01-DE

COMMUNICATE AS COMMUNICO	DU DAVE DICOUDEM CUD
COMMUNAUTE de COMMUNES	
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-01
Objet: Intégration de la compétence d'organisation de la mobilité aux statuts de la CCPBS	Classification : 5.7 – Intercommunalité

La Loi d'Orientation des Mobilités (dites « LOM ») du 24 décembre 2019 a pour objectif d'apporter, à tous et dans tous les territoires, des solutions innovantes en matière de mobilité quotidienne en offrant des alternatives à l'usage individuel de la voiture. En effet, la loi vise à doter pour le 1^{er} juillet 2021 tous les territoires d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) pour construire les solutions de mobilité adaptées aux enjeux locaux.

La LOM demande aux intercommunalités de se prononcer, d'ici le 31 mars prochain, pour l'intégration de la compétence d'autorité organisatrice de mobilité (AOM) dans leurs statuts. Après notification de la délibération de prise de compétence aux communes, celles-ci disposent d'un délai de trois mois pour confirmer ce choix. A défaut d'accord, c'est la Région qui devient AOM locale et ce, de façon définitive et irrémédiable.

Pour rappel, une autorité organisatrice de la mobilité est l'acteur public compétent pour l'organisation de la mobilité sur son territoire, le ressort territorial.

Elle a un rôle d'animation locale de la politique de mobilité en associant les acteurs du territoire et contribue aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et la lutte contre l'étalement urbain.

Pour une Communauté de communes, prendre la compétence mobilité, c'est :

- ✓ Elaborer une stratégie de mobilité dans le cadre de son projet de territoire;
- ✓ Devenir un acteur identifié et légitime de la mobilité ;
- ✓ Décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir ;
- Rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins.

Les services dépassant le ressort territorial de la communauté de communes demeurent de compétence régionale et n'ont pas vocation à être remis en cause.

Les services de mobilité communaux existants sont transférés de droit à la communauté de communes.

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'article 5211-17 et L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 1231-1-1 du code des transports,

Considérant la possibilité offerte aux communautés de communes par la loi d'orientation des mobilités de se saisir de la compétence d'organisation de la mobilité sur son territoire,

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_01-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES	DU PAYS BIGOUDEN SUD
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-01
Objet : Intégration de la compétence d'organisation de la mobilité aux statuts de la CCPBS	

Le Conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- D'intégrer la compétence d'organisation de la mobilité dans les statuts de la CCPBS,
- D'autoriser le Président à solliciter les communes-membres afin qu'elles inscrivent à l'ordre de jour de leur prochain conseil municipal le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité,
- De ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que celle-ci assure actuellement dans le ressort de son périmètre.

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARE



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_02-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

PENMARC'H MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN,

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON M. AUBREE

TREFFIAGAT Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

TREGUENNEC M. MOREL
TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage : 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_02-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES	DU PAYS BIGOUDEN SUD
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-02
Objet: Contribution financière de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud à la SPL Destination Pays Bigouden Sud pour l'exercice 2021	

La société publique locale (SPL) Destination Pays Bigouden Sud, dont la communauté de communes et ses communes-membres sont actionnaires, est en charge du développement touristique du territoire.

S'agissant de la contribution 2021, la SPL sollicite un engagement financier à hauteur de 855 000 € (identique à 2020). Le budget prévisionnel 2021 est le suivant :

DEPENSES	BP 2020	BP 2021	RECETTES	BP 2020	BP 2021
Fonctionnement			Fonctionnement		
Ressources humaines	762 100	763 252	Contribution CCPBS	855 000	855 000
Fonctionnement	144 996	146 233			
Impôts et taxes	61 700	57 017			
Autres charges	500		Autres produits		550
SOUS TOTAL	969 296	966 502	SOUS TOTAL	855 000	855 550
Actions			Actions		
			Bigoudène Box,		
Bigoudène Box, Boutique	71 000	49 160	Boutique, Billetterie	125 000	99 800
Promotion, Accueil,					
Coordination	103 300	90 661	Partenariats	111 000	111 000
Actions nouvelles de			Reliquat Association OT		
promotion	119 218	19 675	Pays Pont-l'Abbé	119 218	
SOUS TOTAL	293 518	159 496	SOUS TOTAL	355 218	210 800
Dotations Invest.	15 000	17 500			
Charges financières	500		Produits financiers	1 000	
			Résultats antérieurs		
			(fonds propres)	67 096	77 148
SOUS TOTAL	15 500	17 500		68 096	77 148
TOTAL	1 278 314	1 143 498	TOTAL	1 278 314	1 143 498

A noter les éléments suivants atténuent de manière conséquente le reste à charge pour l'EPCI :

- Le montant de la taxe de séjour (535 000€ au 31/01/2021) vient en atténuation de la contribution financière communautaire, soit :
 - Recettes taxe de séjour revenant à la CCPBS = 535 000€ 10% de taxe additionnelle
 = 481 500 €
- Contribution financière avant attribution de compensation = 855 000€ 481 500€ = 373 500€
- L'attribution de compensation liée à la CLECT tourisme en fonctionnement : 206 390.44€

Soit un reste à charge communautaire de 167.110€.

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_02-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES	DU PAYS BIGOUDEN SUD
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-02
Objet : Contribution financière de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud à la SPL	Classification :
Destination Pays Bigouden Sud pour l'exercice 2021	7.1 – Décisions budgétaires

La Commission Tourisme réunie le 16 mars 2021 a donné un avis favorable à cette demande.

Vu les statuts de la société publique locale Destination Pays Bigouden Sud,

Vu le budget de la SPL pour 2021,

Vu la convention financière en annexe,

Considérant la nécessité de contribuer financièrement au fonctionnement de la SPL par une subvention d'équilibre,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote une contribution financière au profit de la SPL Destination Pays Bigouden Sud d'un montant de 855 000€ au titre de l'exercice 2021,
- Approuve les termes de la convention financière annuelle 2021 jointe en annexe de la présente délibération,
- Autorise M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, à signer cette convention financière.

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARE



ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_03-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PLOMEUR

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

M. AUBREE SAINT JEAN TROLIMON

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT TREFFIAGAT

TREGUENNEC M. MOREL Mme BORDET TREMEOC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE) M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON) Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019. il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM, DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_03-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-03		
Objet : Mise à disposition de la chaumière de Classification :		
Tronoën – Fixation du tarif 7.1 – Décisions budgétaires		

Suite à l'avis favorable de la Commission 4 « Développement Touristique » du 16 mars 2021, sur le sujet de la mise à disposition de la chaumière située sur le site de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon, il est proposé de valider un tarif générique d'occupation de ces locaux à compter du 1^{er} avril 2021.

Pour mémoire, la chaumière fait l'objet de demandes d'occupation régulières pendant l'été, chaque année depuis 2018.

Le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur le montant du tarif d'occupation temporaire de la chaumière proposé à 200 € par mois, et dire que ce tarif entre en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021.

En application de la délibération de délégation du Conseil au Bureau et Président du 28 juillet 2020, il appartient au Président d'autoriser la mise à disposition et de signer la convention d'occupation temporaire afférente.

Vu le code de la propriété des personnes publiques notamment son article L. 2211-1,

Vu le code civil notamment ses articles 1714 à 1751-1,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5211-10,

Considérant la nécessité de fixer un tarif afin d'autoriser les demandes d'occupation de la chaumière de Tronoën.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Fixe à compter du 1^{er} avril 2021 le tarif d'occupation temporaire de la chaumière à 200 € par mois.

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARE



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_04-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

PENMARC'H MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN,

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PONT-L'ABBE

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON M. AUBREE

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT TREFFIAGAT

TREGUENNEC M. MOREL Mme BORDET **TREMEOC**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONIS! (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu avant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_04-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
COMMONAO I E de COMMONES	DO FATO DIGOODEN SOD	
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-04		
Objet: Aide à l'installation des jeunes Classification:		
agriculteurs : évolution du dispositif d'aides	7.5 – Subventions	

Par délibération du 20 novembre 2014, modifiée le 5 novembre 2015, le Conseil communautaire a mis en place une aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

Cette aide de 3 000 € est attribuée à tout jeune agriculteur bénéficiant de la dotation nationale jeune agriculteur, installé sur le Pays Bigouden sud à compter du 1er janvier 2014.

Il est constaté aujourd'hui une évolution des profils des installants agricoles :

- Installations fréquentes après 40 ans ;
- 50% des installants le font dans le cadre d'une reconversion professionnelle, les 50% restants étant plutôt des jeunes dans le cadre d'une reprise familiale.

Au regard de l'évolution des profils des nouveaux installants, les évolutions suivantes sont envisagées, en cohérence avec l'évolution de la politique régionale agricole :

- Suppression du critère d'âge (aujourd'hui fixé à 40 ans maximum)
- Conditionnement de l'aide à la réalisation d'un pré-diagnostic par la structure porteuse du SAGE OUESCO, en vue de sensibiliser aux pratiques vertueuses d'un point de vue environnemental/qualité de l'eau.

Ces évolutions sont validées par la Région Bretagne, la fiche du dispositif est jointe en annexe.

Vu le règlement UE n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 modifié par le règlement UE n°2019/316 de la Commission du 21 février 2019,

Vu la délibération n°C-2014-11-20-05 du 20 novembre 2014,

Considérant l'évolution du profil des installants nécessitant l'adaptation du dispositif d'aides,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Adopte l'évolution du dispositif d'aides aux jeunes agriculteurs dans les conditions exposées ci-dessus; les autres dispositions restent échangées.

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARE,



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_05-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE. COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE **GUILVINEC**

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON M. AUBREE

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT **TREFFIAGAT**

TREGUENNEC M. MOREL Mme BORDET TREMEOC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_05-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-05		
Objet: Frais de mission et déplacement des	Classification:	
élus 7.1 – Décisions budgétaires		

Le Conseil communautaire a délibéré le 8 octobre 2020 concernant le remboursement des frais de mission des élus. La délibération prévoit que le barème applicable est celui prévu pour les véhicules de 6 et 7 chevaux fiscaux.

Cette délibération est à modifier afin de préciser que le remboursement des frais se fera selon les dépenses réellement supportées par les élus. C'est-à-dire que les indemnités kilométriques consenties seront fonction de la puissance fiscale du véhicule utilisé.

La délibération C-2020-10-08-04 prévoit également que les frais de mission des élus en déplacement pour représenter la CCPBS sont pris en charge sur présentation des justificatifs mais également qu'une délibération de mandat spécial est à prendre en amont des déplacements. Il s'agit là en réalité de missions ponctuelles de représentation comme lors de congrès ou de salons.

Lorsqu'un conseiller communautaire se déplace pour des représentations en organismes extérieurs, partenaires de la CCPBS, ses frais de déplacement sont remboursés si l'organisme ne les prend pas en charge, il s'agit précisément et uniquement des organismes syndicaux. Le conseiller communautaire devra avoir été expressément désigné par l'Assemblée au sein du syndicat.

Vu les articles L. 5211-13, L. 5215-16 et L. 2123-18-2 du code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n°C-2020-10-08-04 du 8 octobre 2020,

Considérant la nécessité de modifier la délibération n°C-2020-10-08-04 relative aux frais de mission et de déplacement des élus,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, modifie la délibération n°C-2020-10-08-04 du 8 octobre 2020 ainsi :

- Décide d'allouer des indemnités kilométriques aux conseillers communautaires, dans les conditions fixées par la règlementation à l'occasion des déplacements effectués pour participer aux réunions dont ils sont membres: Conseils, Bureaux, commissions et comité/groupes de travail. Cette délibération vaut jusqu'à la fin du mandat, (inchangé)
- Précise que le montant de l'indemnité kilométrique sera fonction de la puissance fiscale du véhicule utilisé, (modifie)
- Prend en charge les frais de mission des élus en déplacement pour représenter la CCPBS <u>sur présentation des justificatifs</u> et après qu'une délibération de mandat spécial ait été prise en amont des déplacements, (*inchangé*)
- Prend en charge les frais de mission des élus en déplacement pour représenter la CCPBS auprès des syndicats dont est membre l'EPCI <u>sur présentation par le conseiller</u> <u>des justificatifs</u> à la condition que ces derniers ne les remboursent pas, (complète la délibération)

Affiché le

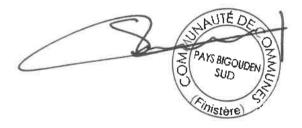
ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_05-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-05		
Objet : Frais de mission et déplacement des Classification :		
élus 7.1 – Décisions budgétaires		

- Prend en charge les frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique engagés par les élus en situation de handicap pour se rendre à des réunions ayant lieu sur et hors du territoire de la communauté de communes, (*inchangé*)
- Prend en charge les frais d'aides à la personne pour participer aux instances (frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile). Leur remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance. (inchangé)

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARE





Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_06-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE **GUILVINEC**

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PLOMEUR

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON M. AUBREE

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT TREFFIAGAT

TREGUENNEC M. MOREL Mme BORDET TREMEOC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

<u>Assistent également à la réunion :</u>

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_06-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-06	
Objet: Vote du Compte de gestion 2020 -	Classification:	
Budget Principal	7.1 – Décisions budgétaires	

En application des dispositions de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion du budget principal remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS.

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte de Gestion du Budget Principal remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS sur l'exercice 2020,

Considérant la stricte identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Comptable,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2020,
- Déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2020 remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme,

Le Président, **Stéphane LE DOARE**



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_07-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

PENMARC'H MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN,

LE TROADEC

M. AUBREE

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

PONT-L'ABBE

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

TREFFIAGAT

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

TREGUENNEC M. MOREL
TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE)
M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage : 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_07-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-07		
Objet: Vote du Compte de gestion 2020 Classification:		
Budget annexe « Portage de Repas » 7.1 – Décisions budgétaires		

En application des dispositions de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion du budget annexe « portage de repas » remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS.

Vu le Compte de Gestion du budget annexe « Portage de repas » remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS sur l'exercice 2020,

Considérant la stricte identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Comptable,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Compte de Gestion du Budget Annexe Portage de Repas pour l'exercice 2020.
- Déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe Portage de Repas pour l'exercice 2020 remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARÉ

PAYS BIGOUDEN



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_08-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE **GUILVINEC**

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMÓN M. AUBREE

TREFFIAGAT Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

M. MOREL **TREGUENNEC** TREMEOC **Mme BORDET**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE) M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON) Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H)

Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE)

M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_08-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-08		
Objet : Vote du Compte de gestion 2020 Classification :		
Budget annexe « CLIC » 7.1 – Décisions budgétaires		

En application des dispositions de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion du budget annexe « CLIC » remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS.

Vu le Compte de Gestion du budget annexe « CLIC » remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS sur l'exercice 2020,

Considérant la stricte identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Comptable,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Compte de Gestion du Budget Annexe « CLIC » pour l'exercice 2020,
- Déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « CLIC » pour l'exercice 2020 remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme.

Le Président, Stéphane LE DOARÉ

PAYS BIGOUDEN



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_09-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE **GUILVINEC**

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

> LE TROADEC MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON M. AUBREE

TREFFIAGAT Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

M. MOREL **TREGUENNEC** TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE) M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON) Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY) M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_09-DE

COMMUNAUTE de COMMUNE	ES DU PAYS BIGOUDEN SUD
CONSEIL communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-09	
Objet: Vote du Compte de gestion 2020 Classification:	
Budget annexe « Eau » 7.1 – Décisions budgétaires	

En application des dispositions de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion du budget annexe « Eau » remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS.

Vu le Compte de Gestion du budget annexe « Eau » remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS sur l'exercice 2020,

Considérant la stricte identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Comptable,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Compte de Gestion du Budget annexe « Eau » pour l'exercice 2020,
- Déclare que le Compte de Gestion du Budget annexe « Eau » pour l'exercice 2020 remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme.

Le Président, Stéphane LE DOARÉ



ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_10-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT **PLOMEUR**

> MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

M. AUBREE SAINT JEAN TROLIMON

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT TREFFIAGAT

M. MOREL **TREGUENNEC** Mme BORDET **TREMEOC**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu avant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_10-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES	DU PAYS BIGOUDEN SUD
CONSEIL communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-10
Objet : Vote du Compte de gestion 2020 Classification :	
Budget annexe	7.1 – Décisions budgétaires
« Assainissement DSP »	7.1 - Decisions budgetailes

En application des dispositions de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion du budget annexe « assainissement DSP » remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS.

Vu les Comptes de Gestion remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS sur l'exercice 2020,

Considérant la stricte identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget Annexe « Assainissement DSP » du Président et des Comptes de Gestion du Comptable,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Compte de Gestion du Budget annexe « Assainissement DSP » pour l'exercice 2020,
- Déclare que le Compte de Gestion du Budget annexe « Assainissement DSP » pour l'exercice 2020, remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARÉ



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_11-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE **GUILVINEC**

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

PLOMEUR

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

M. AUBREE SAINT JEAN TROLIMON

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT TREFFIAGAT

TREGUENNEC M. MOREL **TREMEOC** Mme BORDET

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation: 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_11-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES	DU PAYS BIGOUDEN SUD
CONSEIL communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-11
Objet : Vote du Compte de gestion 2020	Classification:
Budget « SPANC »	7.1 – Décisions budgétaires

En application des dispositions de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion du budget annexe « SPANC » remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS.

Vu les Comptes de Gestion remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS sur l'exercice 2020.

Considérant la stricte identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget annexe « SPANC » du Président et des Comptes de Gestion du Comptable,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Compte de Gestion du Budget annexe « SPANC » pour l'exercice 2020,
- Déclare que le Compte de Gestion du Budget annexe « SPANC » pour l'exercice 2020, remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme.

Le Président, Stéphane LE DOARÉ



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_12-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE **GUILVINEC**

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, PONT-L'ABBE Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON M. AUBREE

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT TREFFIAGAT

M. MOREL **TREGUENNEC** TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_12-DE

COMMUNAUTE de COMMUNE	S DU PAYS BIGOUDEN SUD
CONSEIL communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-12
Objet: Vote du Compte de gestion 2020 Budget annexe « Aménagement des zones d'activités »	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

En application des dispositions de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire doit se prononcer sur le Compte de Gestion du budget annexe « aménagement de zones d'activités » remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS.

Vu les Comptes de Gestion remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS sur l'exercice 2020,

Considérant la stricte identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget annexe « Aménagement des zones d'Activités » du Président et des Comptes de Gestion du Comptable,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Compte de Gestion du Budget annexe « Aménagement des zones d'activités » pour l'exercice 2020,
- Déclare que le Compte de Gestion du Budget annexe « Aménagement des zones d'activités » pour l'exercice 2020, remis par le Comptable des Finances Publiques de la CCPBS, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARÉ

HAUTÉ



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_13-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE. COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE **GUILVINEC**

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN. BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

PLOMEUR

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

M. AUBREE

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT TREFFIAGAT

M. MOREL **TREGUENNEC** Mme BORDET TREMEOC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE) M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON) Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_13-DE

COMMUNAUTE de COMMUNE	ES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-13		
Objet : Approbation du compte administratif Classification :		
2020 - Budget Principal	7.1 – Décisions budgétaires	

Monsieur Éric JOUSSEAUME, 1er vice-président, présente et commente le rapport de présentation du Compte administratif Budget Principal 2020 aux Conseillers communautaires.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur accompagné du Compte de Gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur TANTER du 1^{er} janvier au 16 juillet 2020 et Monsieur Le DOARE du 16 juillet au 31 décembre 2020, Ordonnateurs et Présidents, ont normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la Communauté de Communes, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du Budget de 2020 - Budget Principal, Le vice-président propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section de Fonctionnement	
- OPERATIONS DE L'EXERCICE	
Mandats émis	21 281 253,98 €uros
Titres émis	22 723 615,19 €uros
Excédent de fonctionnement reporté de 2019	2 334 907,39 €uros
- RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent	3 777 268,60 €uros
Section d'Investissement	
- OPERATIONS DE L'EXERCICE	
Mandats émis	6 803 679,11 €uros
Titres émis	5 740 768,48 €uros
Déficit d'investissement reporté de 2019	1 725 341,74 €uro
- RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	= 25
Déficit	2 788 252,37 €uros

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Vu le compte administratif 2020 du budget principal,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Principal,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes,
- Adopte le Compte Administratif 2020 du Budget Principal.

M. LE DOARE, Président, est sorti et n'a pas pris part au vote

Pour extrait conforme,
Le Président,
Stéphane LE DOARÉ



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_14-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE. COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE **GUILVINEC**

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN. BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

PLOMEUR

M. AUBREE

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

TREFFIAGAT Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

M. MOREL **TREGUENNEC** Mme BORDET TREMEOC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE) M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON) Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_14-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-14		
Objet: Approbation du compte administratif 2020 – Budget annexe « Portage des repas »		

Monsieur Éric JOUSSEAUME, 1er vice-président, présente et commente le rapport de présentation du Compte administratif Budget annexe Portage des repas 2020 aux Conseillers communautaires.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur accompagné du Compte de Gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur TANTER du 1er janvier au 16 juillet 2020 et Monsieur Le DOARE du 16 juillet au 31 décembre 2020, Ordonnateurs et Présidents, ont normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la Communauté de Communes, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du Budget de 2020 - Budget Portage des repas -, Le vice-Président propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

- OPERATIONS DE L'EXERCICE	
Mandats émis	863 882,49 €uros
Titres émis	867 815,29 €uros
Excédent de fonctionnement reporté de 2019	2 911,44 €uros
- RESULTAT DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent	6 844,24 €uros
Section d'Investissement	
- OPERATIONS DE L'EXERCICE	
Mandats émis	25 628,02 €uros
Titres émis	26 409,48 €uros
Déficit d'investissement reporté de 2019	1 704,29 €uros
- RESULTAT DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Déficit	922,83 €uros

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Vu le compte administratif 2020 du budget annexe « portage de repas »,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe « Portage des repas »,
- Déclare toutes opérations de l'exercice 2020 définitivement closes,
- Adopte le Compte Administratif 2020 du Budget annexe « Portage des repas ».

M. LE DOARE. Président, est sorti et n'a pas pris part au vote





Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_15-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BÖDERE **GUILVINEC**

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

PENMARC'H MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN,

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON M. AUBREE

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT **TREFFIAGAT**

M. MOREL **TREGUENNEC** TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE) M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON) Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021:

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_15-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-15		
Objet: Approbation du compte administratif	Classification:	
2020 – Budget annexe « CLIC » 7.1 – Décisions budgétaires		

Monsieur Éric JOUSSEAUME, 1er vice-président, présente et commente le rapport de présentation du Compte administratif du budget annexe « CLIC » 2020 aux Conseillers communautaires.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur accompagné du Compte de Gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur TANTER du 1er janvier au 16 juillet 2020 et Monsieur Le DOARE du 16 juillet au 31 décembre 2020, Ordonnateurs et Présidents, ont normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la Communauté de Communes, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du Budget de 2020 du Budget annexe « CLIC »,

Le vice-président propose de fixer comme suit, les résultats des différentes sections budgétaires

- OPERATIONS DE L'EXERCICE	
Mandats émis	98 092,56 €uros
Titres émis	112 218,29 €uros
Excédent de fonctionnement reporté de 2019	38 014,80 €uros
- RESULTAT DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent	52 140,53 €uros
Section d'Investissement	
- OPERATIONS DE L'EXERCICE	
Mandats émis	4 365,14 €uros
Titres émis	1 129,88 €uros
Excédent d'investissement reporté de 2018	9 711,55 €uros
- RESULTAT DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent	6 476,29 €uros

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Vu le compte administratif 2020 du budget annexe « CLIC »,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe « CLIC ».
- Déclare toutes opérations de l'exercice 2020 définitivement closes,
- Adopte le Compte Administratif 2020 du Budget annexe « CLIC ».

M. LE DOARE, Président, est sorti et n'a pas pris part au vote

Pour extrait conforme,

Le Président,

Stephane LE DOARE



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_16-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

PENMARC'H MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN,

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PONT-L'ABBE MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON M. AUBREE

TREFFIAGAT Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

TREGUENNEC M. MOREL
TREMEQC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC)
Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE)
M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)
M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)
Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE)
M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu avant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage : 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_16-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-16	
Objet: Approbation du compte administratif 2020	Classification :	
- Budget annexe « Eau »	7.1 - Décisions budgétaires	

Monsieur Éric JOUSSEAUME, 1er vice-président, présente et commente le rapport de présentation du Compte administratif du budget annexe « Eau » 2020 aux Conseillers communautaires.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur accompagné du Compte de Gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur TANTER du 1er janvier au 16 juillet 2020 et Monsieur Le DOARE du 16 juillet au 31 décembre 2020, Ordonnateurs et Présidents, ont normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la Communauté de Communes, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnancant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du Budget annexe 2020 « Eau »,

Le vice-président propose de fixer comme suit, les résultats des différentes sections budgétaires :

Section de Fonctionnement	
- OPERATIONS DE L'EXERCICE	
Mandats émis	2 083 986,70 €uros
Titres émis	2 819 726,93 €uros
Excédent de fonctionnement reporté de 2019	2 228 642,86 €uros
- RESULTAT DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent	2 964 383,09 €uros
Section d'Investissement	
- OPERATIONS DE L'EXERCICE	
Mandats émis	2 356 327,99 €uros
Titres émis	1 789 158,85 €uros
Excédent d'investissement reporté de 2019	815 987,32 €uros
- RESULTAT DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent	248 818,18 €uros

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Vu le compte administratif 2020 du budget annexe « Eau »,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe « Eau »,
- Déclare toutes opérations de l'exercice 2020 définitivement closes,
- Adopte le Compte Administratif 2020 du Budget annexe « Eau ».

M. LE DOARE, Président, est sorti et n'a pas pris part au vote



Pour extrait conforme,



ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_17-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

COMBRIT MM, DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM, BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

M. AUBREE

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT TREFFIAGAT

M. MOREL TREGUENNEC Mme BORDET TREMEOC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PŁOBANNALEC-LESCONIL)

Elu avant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_17-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-17		
Objet: Approbation du compte administratif 2020	Classification:	
 Budget annexe Assainissement DSP 	7.1 – Décisions budgétaires	

Monsieur Éric JOUSSEAUME, 1er vice-président, présente et commente le rapport de présentation du Compte administratif du Budget annexe Assainissement DSP 2020 aux Conseillers communautaires.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur accompagné du Compte de Gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur TANTER du 1er janvier au 16 juillet 2020 et Monsieur Le DOARE du 16 juillet au 31 décembre 2020, Ordonnateurs et Présidents, ont normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la Communauté de Communes, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du Budget annexe 2020« Assainissement DSP », Le vice-président propose de fixer comme suit, les résultats des différentes sections budgétaires :

- OPERATIONS DE L'EXERCICE	
Mandats émis	3 191 887,73 €uros
Titres émis	3 486 109,49 €uros
Déficit de fonctionnement reporté de 2019	232 509,79 €uros
- RESULTAT DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent	61 711,97 €uros
Section d'Investissement	
- OPERATIONS DE L'EXERCICE	
Mandats émis	5 219 481,67 €uros
Titres émis	5 114 198,83 €uros
Déficit d'investissement reporté de 2019	1 994 021,42 €uros
- RESULTAT DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Déficit	2 099 304,26 €uros

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Vu le compte administratif 2020 du budget annexe « Assainissement DSP »,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe « Assainissement DSP »,
- Déclare toutes opérations de l'exercice 2020 définitivement closes,
- Adopte le Compte Administratif 2020 du Budget annexe « Assainissement DSP ».

M. LE DOARE. Président, est sorti et n'a pas pris part au vote





Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_18-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM, TANNEAU, BODERE

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

M. AUBREE

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT **TREFFIAGAT**

M. MOREL **TREGUENNEC TREMEOC** Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM, DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_18-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-18		
Objet: Approbation du compte administratif 2020	Classification :	
- Budget « SPANC »	7.1 – Décisions budgétaires	

Monsieur Éric JOUSSEAUME, 1er vice-président, présente et commente le rapport de présentation du Compte administratif du budget « SPANC » 2020 aux Conseillers communautaires.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur accompagné du Compte de Gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur TANTER du 1er janvier au 16 juillet 2020 et Monsieur Le DOARE du 16 juillet au 31 décembre 2020, Ordonnateurs et Présidents, ont normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la Communauté de Communes, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du Budget annexe 2020 « SPANC »,

Le vice-président propose de fixer comme suit, les résultats des différentes sections budgétaires :

84 831,40 €uros 150 632,85 €uros 65 336,39 €uros
150 632,85 €uros
65 336,39 €uros
465,06 €uros
0,00 €uros
6 821,10 €uros
11 149,90 €uros

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Vu le compte administratif 2020 du budget annexe « SPANC »,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif 2020 du budget annexe « SPANC »,
 Déclare toutes opérations de l'exercice 2020 définitivement closes,
- Adopte le Compte Administratif 2020 du budget annexe « SPANC ».

M. LE DOARE, Président, est sorti et n'a pas pris part au vote





Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_19-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

PENMARC'H MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN,

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PLOMEUR

PONT-L'ABBE MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

TREFFIAGAT Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

M. AUBREE

TREGUENNEC M. MOREL
TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE)
M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM, DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	1
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage : 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_19-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-19		
Objet: Approbation du compte administratif 2020-budget annexe « aménagement des zones d'activités »		

Monsieur Éric JOUSSEAUME, 1^{er} vice-président, présente et commente le rapport de présentation du Compte administratif du budget annexe « Aménagement des zones d'activités » 2020 aux Conseillers communautaires.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur accompagné du Compte de Gestion du Receveur.

Considérant que Monsieur TANTER du 1er janvier au 16 juillet 2020 et Monsieur Le DOARE du 16 juillet au 31 décembre 2020, Ordonnateurs et Présidents, ont normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la Communauté de Communes, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du Budget annexe 2020 « Aménagement des zones d'activités »,

Le vice-président propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section de Fonctionnement	
- OPERATIONS DE L'EXERCICE	
Mandats émis	3 381 701,08 €uros
Titres émis	2 962 110,08 €uros
Reprise Excédent de fonctionnement 2019 des budgets ZA	1 277 166,89 €uros
- RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent	857 575,89 €uros
Section d'Investissement	
- OPERATIONS DE L'EXERCICE	
Mandats émis	2 258 710,45 €uros
Titres émis	3 236 716,90 €uros
Reprise Déficit d'investissement 2019 des budgets ZA	3 236 716,90 €uros
- RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-
Déficit	2 258 710,45 €uros

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe « Aménagement des zones d'activités »,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Aménagement des zones d'activités »,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes,
- Adopte le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Aménagement des zones d'activités ».

M. LE DOARE, Président, est sorti et n'a pas pris part au vote

Pour extrait conforme, Le Président, Stéphane LE DOARÉ



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_20-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE **GUILVINEC**

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM, LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PLOMEUR

PONT-L'ABBE

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

M. AUBREE

TREFFIAGAT

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

TREGUENNEC M. MOREL Mme BORDET TREMEOC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_20-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-20	
Objet: Affectation des résultats d'exploitation	Classification:	
2020 - Budget Principal	7.1 – Décisions budgétaires	

Suite au vote des comptes administratifs et comptes de gestion relatifs à l'exercice 2020, il appartient au Conseil de délibérer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020.

Le résultat au compte administratif du Budget Principal se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2020	+3 777 268,60 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2020	-2 788 252,37 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Solde d'exécution d'investissement 2020 (résultat cumulé)	-2 788 252,37 €
Recettes d'investissement reportées Dépenses d'investissement reportées	+344 249,76 € -2 118 388,61 €
Soit un besoin de financement	4 562 391,22 €

Il est proposé l'affectation du résultat d'exploitation l'exercice comme suit :

Virement à la section d'investissement (1068)					3 777 268,60 €		
Excédent fonctionne		•			section te 002)	de	0,00 €

Vu l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales, Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, Vu le compte administratif et le compte de gestion du budget principal, Considérant la nécessité d'affecter le résultat du budget principal,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Vote l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du Budget principal comme détaillé ci-dessus.

PAYS BIGOUDEN

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARÉ



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_21-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE GUILVINEC

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

PENMARC'H MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN,

LE TROADEC

M. AUBREE

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PLOMEUR

PONT-L'ABBE

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROUMON

TREFFIAGAT

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

M. MOREL TREGUENNEC TREMEOC **Mme BORDET**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBÉ) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M, LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_21-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES	DU PAYS BIGOUDEN SUD
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-21
Objet: Affectation des résultats d'exploitation 2020 – Budget annexe « portage de repas »	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

Suite au vote des comptes administratifs et comptes de gestion relatifs à l'exercice 2020, il appartient au Conseil de délibérer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020.

Le résultat au compte administratif du Budget annexe « Portage de repas » se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2020	+6 844,24€
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2020	-922,83 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Solde d'exécution d'investissement 2020 (résultat cumulé)	-922,83€
Recettes d'investissement reportées Dépenses d'investissement reportées	- € - €
Soit un besoin de financement	922,83 €

Il est proposé l'affectation du résultat d'exploitation l'exercice comme suit :

Virement à la section d'investissement (1068)						922,83 €	
Excédent fonctionner		•				de	+5 921,41 €

Vu l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales, Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, Vu le compte administratif et le compte de gestion du budget « portage de repas », Considérant la nécessité d'affecter le résultat du budget annexe « portage de repas »,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Vote l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du Budget annexe « portage de repas » comme détaillé ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARÉ



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_22-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

PENMARC'H MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN,

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

PONT-L'ABBE

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

MM, LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

SAINT JEAN TROLIMON M. AUBREE

TREFFIAGAT Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

TREGUENNEC M. MOREL
TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE)
M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage : 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_22-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES	DU PAYS BIGOUDEN SUD
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-22
Objet : Affectation des résultats d'exploitation	Classification:
2020 - Budget annexe « CLIC »	7.1 – Décisions budgétaires

Suite au vote des comptes administratifs et comptes de gestion relatifs à l'exercice 2020, il appartient au Conseil de délibérer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020.

Le résultat au compte administratif du Budget annexe « CLIC » se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2020	+52 140,53 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2020	+6 476,29 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Solde d'exécution d'investissement 2020 (résultat cumulé)	+6 476,29 €
Recettes d'investissement reportées Dépenses d'investissement reportées	- € - €
Soit un excédent de financement	6 476,29 €

Il est proposé l'affectation du résultat d'exploitation l'exercice comme suit :

Virement à la section d'investissement (1068) en vue de financer les investissements du CLIC	14 156,53 €
Excédent à reporter à la section de fonctionnement au BP 2021 (compte 002)	+ 37 984,00 €

Vu l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales, Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, Vu le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « CLIC », Considérant la nécessité d'affecter le résultat du budget annexe « CLIC »,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Vote l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du Budget annexe « CLIC » comme détaillé ci-dessus.

PAYS BIGOUDEN

SUD

Inistère

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARE



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_23-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

M. AUBREE

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PLOMEUR

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, PONT-L'ABBE

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

TREFFIAGAT

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

TREGUENNEC M. MOREL Mme BORDET TREMEOC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM, DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_23-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD						
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-23					
Objet : Affectation des résultats d'exploitation	Classification:					
2020 – Budget annexe « Eau »	7.1 – Décisions budgétaires					

Suite au vote des comptes administratifs et comptes de gestion relatifs à l'exercice 2020, il appartient au Conseil de délibérer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020.

Le résultat au compte administratif du Budget annexe « Eau » se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2020	+2 964 383,09 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2020	+248 818,18 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Solde d'exécution d'investissement 2020 (résultat cumulé)	+248 818,18 €
Recettes d'investissement reportées	+2 462,00 €
Dépenses d'investissement reportées	-587 642,13 €
Soit un besoin de financement	336 361,95 €

Il est proposé l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice comme suit :

Virement à la section d'investissement (1068)					336 361,95 €		
Excédent fonctionne		•				de	+ 2 628 021,14 €

Vu l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales, Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, Vu le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « Eau », Considérant la nécessité d'affecter le résultat du budget annexe « Eau »,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Vote l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du Budget annexe « Eau » comme détaillé ci-dessus.

PAYS BIGOUDEN

SUD

Einistère

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARÉ



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_24-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE GUILVINEC

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT **PLOMEUR**

> MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

M. AUBREE SAINT JEAN TROLIMON

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT **TREFFIAGAT**

M. MOREL **TREGUENNEC** Mme BORDET TREMEOC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation: 19 mars 2021

Date d'affichage: 19 mars 2021

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_24-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD						
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-24					
Objet: Affectation des résultats d'exploitation	Classification:					
2020 - Budget annexe « Assainissement DSP »	7.1 – Décisions budgétaires					

Suite au vote des comptes administratifs et comptes de gestion relatifs à l'exercice 2020, il appartient au Conseil de délibérer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020.

Le résultat au compte administratif du Budget annexe « Assainissement DSP » se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2020	+61 711,97 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2020	-2 099 304,26 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Solde d'exécution d'investissement 2020 (résultat cumulé)	-2 099 304,26 €
Recettes d'investissement reportées Dépenses d'investissement reportées	+0,00 € -638 103,60 €
Soit un besoin de financement	2 737 407,86 €

Il est proposé l'affectation du résultat d'exploitation l'exercice comme suit :

Virement à la section d'investissement (1068)					61 711,97 €		
		reporter nt au BP 20				de	0,00€

Vu l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « Assainissement DSP », Considérant la nécessité d'affecter le résultat du budget annexe « Assainissement DSP »,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du Budget annexe Assainissement DSP comme détaillé ci-dessus.

PAYS BIGOUDEN

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARÉ



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C2021_03_25_25-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

PLOMEUR

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

M. AUBREE Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT TREFFIAGAT

TREGUENNEC M. MOREL Mme BORDET **TREMEOC**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM, DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C2021_03_25_25-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD					
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-25				
Objet: Affectation des résultats d'exploitation	Classification:				
2020 - Budget « SPANC »	7.1 - Décisions budgétaires				

Suite au vote des comptes administratifs et comptes de gestion relatifs à l'exercice 2020, il appartient au Conseil de délibérer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020.

Le résultat au compte administratif du Budget « SPANC » se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2020	+465,06 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2020	-4 328,80 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Solde d'exécution d'investissement 2020 (résultat cumulé)	-4 328,80 €
Recettes d'investissement reportées Dépenses d'investissement reportées	- € - €
Soit un besoin de financement	4 328,80 €

Il est proposé l'affectation du résultat d'exploitation l'exercice comme suit :

Virement à la section d'investissement (1068)		465,06 €
	reporter à la section de ent au BP 2021 (compte 002)	0,00€

Vu l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « SPANC »,

Considérant la nécessité d'affecter le résultat du budget annexe « SPANC »,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Vote l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du Budget « SPANC » comme détaillé ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARÉ



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_26-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM, DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE GUILVINEC

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM, LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

M. AUBREE SAINT JEAN TROLIMON

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT TREFFIAGAT

M. MOREL **TREGUENNEC TREMEOC** Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOÙ (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_26-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES	DU PAYS BIGOUDEN SUD
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-26
Objet : Affectation des résultats 2020 – reprise des résultats au BP 2021	Classification:
Budget annexe « Aménagement des zones d'activités »	7.1 – Décisions budgétaires

Suite au vote des comptes administratifs et comptes de gestion relatifs à l'exercice 2020, il appartient au Conseil de délibérer sur la reprise définitive des résultats de l'exercice 2020.

Le résultat au compte administratif du Budget Aménagement des Zones d'Activités se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'ex	ercice 2020 +857 575,89 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exe	rcice 2020 -2 258 710,45 €

S'agissant d'un budget de lotissement, il n'y a pas d'affectation des excédents de fonctionnement mais une reprise des résultats dans chacune des sections d'année en année.

Vu l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « Aménagement de zones d'activités »,

Considérant la nécessité de reprendre le résultat du budget annexe « Aménagement des zones d'activités ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote la reprise des résultats 2020 du Budget Aménagement des Zones d'Activités comme suit :
 - En section de fonctionnement au Budget Primitif :
 - Un excédent reporté de + 857 575,89 €
 - En section d'investissement au Budget Primitif :
 - Un déficit reporté de 2 258 710,45 €

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARÉ



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_27-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convogué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE GUILVINEC

M. JOUSSEAUME **ÎLE-TUDY**

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN. PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT PLOMEUR

> MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

M. AUBREE SAINT JEAN TROLIMON

TREFFIAGAT Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

M. MOREL **TREGUENNEC** TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_27-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES	DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-27		
Objet : Produits fiscaux – Vote des taux 2021	Classification :	
	7.2 – Fiscalité	

Il est proposé au Conseil communautaire de voter les taux de fiscalité comme suit pour l'exercice 2021 :

Taxe d'Habitation: 10,45 %

- Taxe sur le Foncier Non Bâti: 2,35 %

- Taxe Foncière sur le Bâti: 0 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 24,61 %

La commission des Finances s'est réunie le 11 mars dernier pour l'examen du vote des taux 2021 à l'occasion de l'examen du projet de budget et en conformité avec le ROB. Les taux restent inchangés.

Vu le code général des impôts notamment ses articles 1336 B sexies à 163.6 B undecies Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5214-23, Vu le rapport d'orientation budgétaire,

Considérant la nécessité de fixer les taux de fiscalité locale pour l'exercice 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une abstention de M. Denis STEPHAN,

- Fixe pour l'année 2021 les taux d'imposition comme suit :
 - Taxe d'Habitation : 10,45%
 - Taxe sur le Foncier Non Bâtí: 2,35%
 - Taxe Foncière sur le Bâti : 0%
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 24,61%
- Précise que la recette sera encaissée sur le chapitre 73 du Budget Principal communautaire.

PAYS BIGOUDEN

Finistère

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARE



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_28-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

PENMARC'H MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN,

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON M. AUBREE

TREFFIAGAT Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

TREGUENNEC M. MOREL
TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE)
M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

<u>Assistent également à la réunion :</u>

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage : 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_28-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-28		
Objet: Taxe d'Enlèvement des Ordures	Classification:	
Ménagères (TEOM) – Vote du taux 2021	7.2 – Fiscalité	

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme suit pour l'exercice 2021 :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 9,62 %

La commission des Finances s'est réunie le 11 mars dernier pour l'examen du vote du taux de TEOM 2021 à l'occasion de l'examen du projet de budget et en conformité avec le ROB.

Vu le code général des impôts notamment ses articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5214-23, Vu le rapport d'orientations budgétaires,

Considérant la nécessité de fixer le taux de la TEOM pour 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 7 abstentions (M. Jean-Marc BREN, Mme Fabienne LE GARS, Mme Jocelyne Le RHUN, Mme Gwenola LE TROADEC, M. Denis STEPHAN, Mme Catherine MONTREUIL, M. Laurent CAVALOC),

 Fixe, pour l'année 2021, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 9,62%.

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARE

PAYS BIGOUDEN
SUD



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_29-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

PENMARC'H MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN,

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME SAINT JEAN TROLIMON M. AUBREE

TREFFIAGAT Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

TREGUENNEC M. MOREL
TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC)
Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE)
M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)
M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)
Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE)
M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage : 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_29-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-29		
Objet: Taxe GEMAPI: vote du produit attendu	Classification:	
2021	7.2 – Fiscalité	

La Loi NOTRe a confié un certain nombre de compétences obligatoires aux EPCI, notamment la compétence de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018. Le contenu de cette compétence est codifié au dans l'article L.211-7 du code de l'environnement et comprend 4 missions :

L'aménagement des bassins versants

L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau

La défense contre les inondations et contre la mer

La protection et la restauration des zones humides

Le législateur a laissé la possibilité aux EPCI de transférer ou déléguer toute ou partie des missions nouvellement transférées. Une étude de gouvernance a ainsi été menée en 2017 à l'échelle du territoire du SAGE Ouest Cornouaille. La même démarche a été réalisée sur le territoire du SAGE de l'Odet qui concerne dans une moindre mesure notre territoire. Les EPCI ont souhaité conserver les missions suivantes :

- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides situées en Espaces naturels sensibles ou dans un périmètre Natura 2000

Le législateur a également laissé la possibilité aux EPCI à fiscalité propre de financer les dépenses liées à cette nouvelle compétence par une taxe additionnelle, dite taxe GEMAPI. Le produit de cette taxe est arrêté depuis les modifications introduites par l'article 164 de la Loi de Finances pour 2019 chaque année avant le 15 avril de l'année concernée.

Elle doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI. Le produit attendu est réparti par les services fiscaux entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procuré l'année précédente. La taxe est plafonnée à hauteur de 40 euros par an et par habitant (sur la base de la population DGF 2019 47471 hab.). Elle s'applique à l'ensemble des communes qui compose l'EPCI.

Par délibération du 25 septembre 2018, le Conseil communautaire a décidé l'instauration de la Taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2019.

S'agissant de l'exercice 2021, le groupe de travail GEMAPI s'est réuni le 25 février, au vu de l'ensemble des informations présentées en annexe, il est proposé au Conseil communautaire pour financer l'exercice de la compétence GEMAPI d'en fixer le produit attendu pour un montant à 552 620 euros.

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_29-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-29		
Objet: Taxe GEMAPI: vote du produit attendu	Classification:	
2021	7.2 – Fiscalité	

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts, Vu l'article L. 5214-23 du code général des collectivités territoriales, Vu la prévision 2021,

Considérant que le produit attendu de la taxe GEMAPI doit être fixé pour l'année 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'arrêter le produit attendu de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (Taxe GEMAPI) à 552 620 euros pour l'année 2021.

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARE

> PAYS BIGOUDE SUD



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_30-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE. COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM, LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT **TREFFIAGAT**

M. AUBREE

M. MOREL **TREGUENNEC** TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

<u>Assistent également à la réunion :</u>

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_30-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES	DU PAYS BIGOUDEN SUD
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-30	
Objet: Programme d'équipement de la section d'investissement: Autorisations de programme & Crédits de paiement (AP/CP)	Classification :

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet de ne pas faire supporter sur le budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Ainsi, le montant total des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 pour les opérations gérées en AP/CP sera de 3 103 325,19 Euros, inscrits au Budget Primitif 2021.

Le montant total cumulé des Autorisations de Programme de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (Période 2018 à 2023) est de 11 216 349 Euros.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du conseil communautaire, et des crédits de paiement complémentaire seront ouverts au fur et à mesure de l'engagement des programmes d'investissement et autorisés lors de décision modificatives au cours de l'exercice 2021.

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_30-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU	PAYS BIGOUDEN SUD
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-30
Objet: Programme d'équipement de la section d'investissement: Autorisations de programme & Crédits de paiement (AP/CP)	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

À cet effet, l'état annexé au Budget Primitif indique les montants de ces autorisations de programme affectés aux opérations.

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt des AP/CP pour permettre de mettre en œuvre la pluriannualité des investissements,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Autorise, pour l'exercice 2021, l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement comme détaillés dans l'état annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Le Président, **Stéphane LE DOARE**



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_31-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Perimarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE **GUILVINEC**

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PLOMEUR

PONT-L'ABBE

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

M. AUBREE

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT **TREFFIAGAT**

TREGUENNEC M. MOREL TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_31-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-31	
Objet: Budget Principal - Vote du Budget Primitif	Classification:
2021	7.1 – Décisions budgétaires

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 février 2021, ainsi qu'à la réunion de la Commission des Finances du 11 mars 2021.

Le budget primitif 2021 du Budget Principal s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 23 490 810,13 €
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 11 740 694,64 €

Soit un budget total de 35 231 504,77 €

Vu les articles L. 5211-36 et L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales, Vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2021,

Considérant la nécessité de voter le budget principal pour l'année 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Approuve le Budget Primitif 2021 – Budget Principal – annexé au rapport de présentation du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARE



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_32-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

PENMARC'H MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN,

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PLOMEUR

PONT-L'ABBE MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LÉ GUEN, TANGUY,

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

TREFFIAGAT Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

M. AUBREE

TREGUENNEC M. MOREL
TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC)
Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE)
M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)
M. LE EL OC'H (PLOMEUR) à M. AURREE (SAINT JEAN TR

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE)
M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage : 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_32-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-32		
Objet: Budget annexe « Portage de repas » -	Classification:	
Vote du Budget Primitif 2021	7.1 – Décisions budgétaires	

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 février 2021, ainsi qu'à la réunion de la Commission des Finances du 11 mars 2021.

Le budget primitif 2021 du Budget annexe « Portage de repas » s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 900 671,41 €
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 28 452,83 €

Soit un budget total de 929 124,24 €

Vu les articles L. 5211-36 et L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales, Vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2021,

Considérant la nécessité de voter le budget « Portage de repas » pour l'année 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Approuve le Budget Primitif 2021 – Budget annexe « Portage de repas » – annexé au rapport de présentation du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARE



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_33-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN. BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PLOMEUR

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON M. AUBREE

TREFFIAGAT Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

M. MOREL **TREGUENNEC** Mme BORDET TREMEOC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE) M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON) Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_33-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-33	
Objet : Budget annexe « Eau » - Vote du Budget	Classification:
Primitif 2021	7.1 – Décisions budgétaires

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 février 2021, ainsi qu'à la réunion de la Commission des Finances du 11 mars 2021.

Le budget primitif 2021 du Budget annexe « Eau » s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 5 487 021,14 €
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 5 847 642,13 €

Soit un budget total de 11 334 663,27 €

Vu les articles L. 5211-36 et L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales, Vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2021,

Considérant la nécessité de voter le budget « Eau » pour l'année 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Approuve le Budget Primitif 2021 – Budget annexe « Eau » – annexé au rapport de présentation du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme,

Le Président, Stéphane LE DOARE



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_34-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convogué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE **GUILVINEC**

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

PENMARC'H MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN,

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

PLOMEUR

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

M. AUBREE SAINT JEAN TROLIMON

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT TREFFIAGAT

TREGUENNEC M. MOREL TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

/		
En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_34-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-34		
Objet : Budget annexe « CLIC » - Vote du Budget	Classification:	
Primitif 2021	7.1 – Décisions budgétaires	

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 février 2021, ainsi qu'à la réunion de la Commission des Finances du 11 mars 2021.

Le budget primitif 2021 du Budget annexe « CLIC » s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 148 650,00 €
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 21 782,82 €

Soit un budget total de 170 432,82 €

Vu les articles L. 5211-36 et L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales, Vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2021,

Considérant la nécessité de voter le budget « CLIC » pour l'année 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Approuve le Budget Primitif 2021 – Budget annexe « CLIC » – annexé au rapport de présentation du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme.



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_35-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

LOCTUDY MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER

PENMARC'H MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN,

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PONT-L'ABBE MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

CAINT IEAN TOO IMON MAIDEE

SAINT JEAN TROLIMON M. AUBREE

TREFFIAGAT Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

TREGUENNEC M. MOREL TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE)
M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage : 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_35-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-35		
Objet: Budget annexe « Assainissement DSP » -	Classification:	
Vote du Budget Primitif 2021 7.1 – Décisions budgétaires		

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 février 2021, ainsi qu'à la réunion de la Commission des Finances du 11 mars 2021,

Le budget primitif 2021 du Budget annexe « Assainissement DSP » s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 3 439 500,00 €
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 10 767 513,70 €

Soit un budget total de 14 207 013,70 €

Vu les articles L. 5211-36 et L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales, Vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2021,

Considérant la nécessité de voter le budget « Assainissement DSP » pour l'année 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Budget Primitif 2021 – Budget annexe « Assainissement DSP » – annexé au rapport de présentation du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme,



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_36-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PLOMEUR

M. AUBREE

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

TREFFIAGAT

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

M. MOREL TREGUENNEC Mme BORDET TREMEOC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M, CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu avant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_36-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-36	
Objet: Budget « SPANC » - Vote du Budget	Classification :	
Primitif 2021	7.1 – Décisions budgétaires	

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 février 2021, ainsi qu'à la réunion de la Commission des Finances du 11 mars 2021.

Le budget primitif 2021 du Budget « SPANC » s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 137 363,74 €
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 3 863,74 €

Soit un budget total de 141 227,48 €

Vu les articles L. 5211-36 et L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales, Vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2021,

Considérant la nécessité de voter le budget « SPANC » pour l'année 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Approuve le Budget Primitif 2021 – Budget « SPANC » – annexé au rapport de présentation du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme,



ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_37-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

PLOMEUR

PONT-L'ABBE

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT TREFFIAGAT

M. AUBREE

TREGUENNEC M. MOREL Mme BORDET TREMEOC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE) M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON) Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H)

Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM, DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_37-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-37		
Objet : Budget annexe « Aménagement des zones	Classification:	
d'activités » – Vote du Budget Primitif 2021 7.1 – Décisions budgétaires		

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 février 2021, ainsi qu'à la réunion de la Commission des Finances du 11 mars 2021.

Le budget primitif 2021 du Budget annexe « aménagement de zones d'activités » s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 3 680 305,37 €
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 4 171 532,28 €

Soit un budget total de 7 851 837,65 €

Vu les articles L. 5211-36 et L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales, Vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2021,

Considérant la nécessité de voter budget « aménagement de zones d'activités » pour l'année 2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Approuve le Budget Primitif 2021 – Budget annexe « aménagement de zones d'activités – annexé au rapport de présentation du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme.



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_38-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

COMBRIT MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE,

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY,

Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

M. AUBREE SAINT JEAN TROLIMON

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT TREFFIAGAT

M. MOREL **TREGUENNEC** Mme BORDET TREMEOC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu avant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021 Date d'affichage: 19 mars 2021

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_38-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-38		
Objet: Actualisation et mise à l'enquête publique de la modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune du Guilvinec	Classification : 8.8 – Environnement	

Afin de tenir compte de l'évolution démographique de la Commune du Guilvinec et de son projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté le 23 octobre 2020 et qui sera prochainement soumis à enquête publique, la CCPBS a procédé à l'actualisation de la carte de zonage d'assainissement des eaux usées qui relève, depuis le 1er janvier 2018, d'une compétence communautaire.

Ce projet avait déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire le 20 juin 2019 arrêtant le projet. Toutefois des modifications mineures étant intervenues dans l'intervalle (exclusion du zonage collectif des parcelles AB 65 et AB 274), il convient d'actualiser l'arrêt du projet avant de le soumettre à enquête publique.

Selon l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes ou leurs établissements publics de coopération intercommunale sont tenus de définir sur leur territoire les zones d'assainissement non collectif, les zones d'assainissement collectif.

Au vu de l'étude préalable concernant l'assainissement non collectif, l'aptitude des sols ainsi que l'étude sur les capacités de raccordement de la station d'épuration et l'acceptabilité du milieu récepteur, le plan de zonage d'assainissement des eaux usées a été modifié

Conformément à l'article susvisé, l'objectif du zonage d'assainissement des eaux usées est de délimiter :

- « Les zones d'assainissement collectif où les Communes sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées :
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où les Communes sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif » ;

Ce zonage d'assainissement tel qu'il figure au dossier transmis en annexe sera intégré au sein des annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme de la Commune du Guilvinec.

Ce projet a fait l'objet d'une décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne, en date du 21 juin 2019 dispensant d'évaluation environnementale.

Vu la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992,

Vu la Loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'actualiser l'arrêt de la modification du zonage d'assainissement des eaux usées.

Affichá la

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_38-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-38		
Objet: Actualisation et mise à l'enquête publique de la modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune du Guilvinec	Classification : 8.8 – Environnement	

Considérant que le projet de zonage d'assainissement des eaux usées doit être soumis à enquête publique conformément à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) avant approbation définitive,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- D'actualiser la délibération du 20 juin 2019 susvisée et la modification du plan de zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Commune du Guilvinec tel que présenté au dossier figurant en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Président à soumettre à enquête publique le dossier de zonage d'assainissement des eaux usées et d'y soumettre concomitamment avec la Commune la révision du PLU, l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la Commune du Guilvinec, et l'institution de nouveaux Périmètres Délimités des Abords,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Pour extrait conforme,



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_39-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

MM. TANNEAU, BODERE **GUILVINEC**

ÎLE-TUDY M. JOUSSEAUME

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN, PENMARC'H

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

SAINT JEAN TROLIMON

M. AUBREE

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT TREFFIAGAT

TREGUENNEC M. MOREL TREMEOC Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE) M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON) Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE)

M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés :

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_39-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES D	OU PAYS BIGOUDEN SUD
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-39
Objet: Convention liée au dispositif « Petites Villes de Demain » avec la commune de Pont-l'Abbé et l'Etat	Classification : 1.4 – Autres types de contrats

La communauté de communes a délibéré le 10 décembre 2020 afin d'apporter son soutien à la candidature de Pont-l'Abbé au dispositif « Petites Villes de Demain ». Il s'agit maintenant de conclure avec l'Etat la convention d'adhésion au dispositif.

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » une convention doit être signée entre l'Etat et la ou les collectivités concernées.

Cette convention d'adhésion « Petites villes de demain » a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

Cette convention est présentée en annexe du présent rapport.

La convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.

La convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Cette convention aura par ailleurs à s'articuler avec le contrat de relance et de transition écologique.

Il convient de préciser que le Bureau communautaire a échangé sur les termes de la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » le 17 mars 2021 et a émis un avis favorable.

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le programme « Petites Villes de Demain » du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_39-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021	N° Acte : C-2021-03-25-39	
Objet: Convention liée au dispositif « Petites Villes de Demain » avec la commune de Pont-l'Abbé et l'Etat	Classification : 1.4 – Autres types de contrats	

Vu la convention liée au dispositif « Petites Villes de Demain » avec la commune de Pont-l'Abbé et l'Etat ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mars 2021;

Considérant que dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », l'Etat apporte son soutien à un binôme commune-intercommunalité, la CCPBS doit donc être signataire de la convention que la commune passe avec l'État ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- Autorise Monsieur Yannick LE MOIGNE, vice-président, à signer cette convention.

Pour extrait conforme,



Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_40-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou CS 82035 29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 19 mars 2021, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle CAP CAVAL à Penmarc'h sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 25 MARS à 18h00.

Sont présents :

PONT-L'ABBE

MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, COMBRIT

PICARD, MONTREUIL

GUILVINEC MM. TANNEAU, BODERE

M. JOUSSEAUME ÎLE-TUDY

MM. GAIGNE, COSNARD, Mmes PRONOST, ZAMUNER LOCTUDY

MM. BREN, BUANNIC, STEPHAN, Mmes LE GARS, LE RHUN. **PENMARC'H**

LE TROADEC

PLOBANNALEC-LESCONIL

PLOMEUR

MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT

MM. ANSQUER, CAVALOC, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, Mmes DREAU, LAGADIC, WILLIEME

SAINT JEAN TROLIMON M. AUBREE

Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT TREFFIAGAT

M. MOREL TREGUENNEC Mme BORDET TREMEOC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) Mme BERROU (PLOMEUR) à M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) M. CREDOU (PLOMEUR) à M. LE DOARE (PONT-L'ABBE)

M. LE FLOC'H (PLOMEUR) à M. AUBREE (SAINT JEAN TROLIMON)

Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. BUANNIC (PENMARC'H) Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à M. ANSQUER (PONT L'ABBE) M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Absents excusés:

Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY)

M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL)

Elu ayant démissionné le 23 mars 2021 :

M. LE LOC'H (PONT-L'ABBE)

Le nombre de conseillers communautaires a été fixé par arrêté préfectoral AP n°2019-276-0006 du 3 octobre 2019, il reste à 45 même s'il est incomplet en raison de la démission reçue avant la tenue du Conseil

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, MM. DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LOC'H, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : M. STEPHAN Denis

Nombre de conseillers :

En exercice	45	
Présents	35	
Votants	42	

Date de la convocation : 19 mars 2021

Date d'affichage: 19 mars 2021

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_40-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD		
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-40		
Objet: Avis de la CCPBS sur le projet de « plan de vente » de la SA Les Foyers concernant 19 logements locatifs publics sur la commune de Combrit	Classification : 8.5 – Politique de la ville-habitat-logement	

La Commune de Combrit et la CCPBS ont été consultées par un bailleur social (SA Les Foyers) pour recueillir leurs avis concernant un projet de plan de vente de 19 logements d'habitations à loyers modérés sur la Commune (5 à Combrit et 14 à Sainte-Marine).

Avec la loi ELAN, les demandes de mise en vente sont désormais regroupées de façon privilégiée dans une programmation pluriannuelle dénommée « plan de vente », et annexée aux futures Conventions d'Utilité Sociale (CUS) de chaque bailleur, documents de contractualisation obligatoires avec l'État traduisant les choix stratégiques des organismes sur leurs différents métiers et leur contribution aux enjeux nationaux et locaux.

Le bailleur social doit déposer d'ici juillet 2021 son projet de CUS intégrant le plan de vente pluriannuel 2021-2026, pour une validation d'ici la fin de l'année 2021. La validation de la CUS vaudra autorisation de la vente des logements pour la durée de la convention (6 ans).

Préalablement à ce dépôt, il doit recueillir directement l'avis de la commune et de l'intercommunalité sur ce plan. Cet avis est consultatif (pour les territoires non soumis à l'obligation d'avoir un nombre de logements locatifs sociaux supérieur à 20 % du total des résidences principales).

La SA Les Foyers dispose de 39 logements à Combrit, soit 44 % du parc social communal. <u>Le projet de plan de vente concerne 19 logements</u> (5 dans le bourg de Combrit – Boneze ; 14 à Sainte-Marine – Pen Morvan), soit 22 % du parc social de la commune. Il s'agit de 7 T1Bis (41 à 47 m²) et de 12 T2 (50 à 57 m²). Les 19 logements ont été construits en 1981, ont fait l'objet d'une réhabilitation énergétique en 2002 (pose de pompe à chaleur) et ont une étiquette énergétique « C ». L'emprunt contracté par le bailleur pour ces logements est intégralement remboursé. Ces logements entrent donc dans les critères nationaux du bailleur pour être mis en vente.

La « mise en commercialisation » consiste donc à offrir au locataire (en place depuis 2 ans minimum) la possibilité d'acquérir son logement. Cette possibilité est également offerte à son ascendant ou son descendant. Le locataire ne peut pas être expulsé de son logement et <u>la vente</u> à un tiers n'intervient qu'à partir du moment où le logement est laissé vacant.

<u>Dès lors que ce logement est vacant</u>, le bailleur peut (ce n'est pas une obligation) le mettre en vente. La commune est alors prioritaire ainsi qu'une autre personne morale, un autre bailleur social par exemple.

Depuis la loi ELAN, le logement doit être vendu au prix du marché. Le bailleur fait alors appel à un notaire et se rapproche de la DGFiP pour estimer le prix. Dans le cas de Combrit, le prix envisagé est de 1960 € / m². Soit 80 000 à 92 000 € pour les T1Bis et 98 000 à 112 000 € pour les T2.

Affiché le

ID: 029-242900702-20210325-C_2021_03_25_40-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD			
CONSEIL Communautaire du 25 mars 2021 N° Acte : C-2021-03-25-40			
Objet: Avis de la CCPBS sur le projet de « plan de vente » de la SA Les Foyers concernant 19 logements locatifs publics sur la commune de Combrit	Classification : 8.5 – Politique de la ville-habitat-logement		

Vu la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Considérant la nécessité de recueillir l'avis de la communauté de communes sur le plan de vente initiée par la SA Le Foyers,

Considérant la tension importante des marchés de l'habitat sur la commune de Combrit, en particulier du marché locatif,

Considérant l'importance du nombre de logements concernés par la mise en commercialisation,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis défavorable au plan de vente proposé par la SA Les Foyers.
- Propose une alternative à la SA les Foyers, celle d'étudier l'opportunité « d'une vente en bloc » à un autre bailleur social.

Pour extrait conforme,